

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 253/2018

OBJET : Avis sur dérogation au repos dominical pour l'année 2018 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive

L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part du courrier de Monsieur le Maire d'Auterive reçu en date du 11 octobre 2018 relatif à l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces le dimanche pour l'année 2019.

Il précise qu'en vue de la prise d'un arrêté de dérogation au repos dominical pour l'année 2019 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive, Monsieur le Maire d'Auterive sollicite l'avis du conseil communautaire, comme le prévoit la loi, au-delà de 7 dimanches.

Il indique que les dimanches de l'année 2019 objets de cette dérogation sont au nombre de 7, conformément à l'accord signé le 19 juin 2018 au Conseil Départemental du commerce à savoir :

- 13 janvier
- 30 juin
- 1^{er} septembre
- 1^{er} décembre
- 08 décembre
- 15 décembre
- 22 décembre

L'ensemble des commerces de détail, y compris les surfaces alimentaires de plus de 400 m² qui ouvriraient moins de 3 jours fériés s'engagent à limiter exclusivement les ouvertures dominicales aux 7 dimanches définis ci-dessus pour 2019 retenus dans la liste des 10 dimanches suivante, de façon à permettre les ouvertures communes des centres commerciaux, des galeries et grandes surfaces alimentaires : 13 janvier, 24 février, 24 mars, 30 juin, 4 août, 1^{er} septembre, 1^{er} décembre, 08 décembre, 15 décembre, 22 décembre.

Ces possibilités d'ouvertures inscrites dans le cadre de l'accord 2019 excluent tous les autres dimanches d'ici la fin de l'année et sont subordonnées aux conditions suivantes :

- De ne faire appel qu'au volontariat pour les dimanches concernés
- De respecter les amplitudes d'ouvertures suivantes pour ces dimanches : 09h00 à 20h00 ou 10h00 d'amplitude maximum, sans ouvrir au-delà de 20h00
- D'appliquer l'interruption habituelle pour le déjeuner, qui sera de 30 minutes minimum
- De limiter les ouvertures de jours fériés légaux d'ici la fin de 2019 au :
 - Lundi 22 avril (Pâques)
 - Mercredi 08 mai (victoire de 1945)
 - Jeudi 30 mai (Ascension)
 - Lundi 10 juin (Pentecôte)
 - Vendredi 1^{er} novembre (Toussaint)
 - Lundi 11 novembre (Armistice 1918)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour l'année 2019 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS